

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1327

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 1030 de M. Touraine

ARTICLE PREMIER

Au quatorzième alinéa, supprimer les mots :

« ou à la femme receveuse, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec les amendements visant à supprimer la PMA pour toutes.